



Association romande et francophone
de Berne et environs

3000 Berne

Procès-verbal de la 141^e assemblée générale du 20 octobre 2020

Restaurant Beaulieu, Erlachstrasse 3, 3012 Berne

Présidence : Jean-Philippe Amstein

Personnes présentes : 23, dont 9 membres collectifs et associés.

Excusés : Anne Bichsel, présidente du Photo-club francophone de Berne, Pierre Clavel, Michèle Crogiez, présidente de l'UNAB, Anne-Lise Greber-Morel, présidente de sous la loupe, Ernest Grimaître, président du groupe libéral-radical romand de Berne et environs, Hervé Huguenin, président de la Société des Neuchâtelois à Berne, Susanne Jeanrichard, Danielle Perrochet, Daniel Perzoff, Georges Ray, président de la Patrie Vaudoise de Berne

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019
3. Rapport du président
4. Comptes 2019
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Décharge au comité
7. Budget 2020, montant des cotisations 2021
8. Elections statutaires pour la période 2020 - 2022
 - a) du président ou de la présidente
 - b) des autres membres du comité
 - c) des vérificateurs et vérificatrices des comptes
9. Divers

Début de la séance à 18h00.

Introduction

Au nom du comité de l'ARB, le président ouvre la 141^e assemblée générale ordinaire et souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres présents qui se sont déplacés malgré les incertitudes et les risques liés à la situation sanitaire dus à la COVID-19.

Il demande aux membres qui souhaitent partager le repas qui suivra l'assemblée de bien vouloir le choisir sur la carte des menus prévue à cet effet.

Points formels :

- a) Conformément à l'article 12 des statuts de l'ARB du 1^{er} juin 2016, la convocation avec ordre du jour a paru dans les numéros 7 du 16 septembre et 8 du 14 octobre derniers du *Courrier de Berne* et figure depuis quelques mois sur le site Internet de l'ARB. Cette assemblée n'a malheureusement pas pu se tenir en général dans les six mois après la clôture de l'exercice au 31 décembre de l'année précédente, comme le voudrait l'article 10 des statuts du 1^{er} juin 2016. Elle avait d'ailleurs été fixée dans un premier temps au 9 juin 2020, mais le virus Covid-19 en a décidé autrement.
- b) Catherine Amstein accepte d'être scrutatrice.

- c) Il s'agit de déterminer par qui les membres collectifs sont représentés et quel est le nombre de voix auxquels ils ont droit en fonction du nombre d'adhérents à leur association :

Nom	Représentant(e) :	Nb. voix
A3-EPFL BE-FR-JU-NE	R. Kallmann	10
Alliance française de Berne	M. Steck	10
Assoc. des amis des orgues de l'église de la Ste-Trinité	pas représentée	--
Chœur de l'église française	M. Bohren	3
Club de randonnée et de ski de fond	M. Wüthrich	4
Eglise française réformée	M. Steck	10
Groupe libéral-radical de Berne	pas représenté	--
Patrie Vaudoise de Berne	M. Crettenand	5
Photo-club francophone	pas représenté	--
Société des Neuchâtelois à Berne	Mme Mühlemann	4
Société fribourgeoise de Berne	M. Schwob	5
sous la loupe	M. Hänggli	10
Université des aînés de langue française de Berne	M. Lauper	10

- d) Le président rappelle que plusieurs listes de présence sont en circulation. Chacun/e est prié/e de s'y inscrire.
- e) Les membres de l'ARB décédés – dont nous avons eu connaissance – depuis la dernière assemblée générale sont Mesdames Anita Alderson, Angèle Byrde-Progin, Jacqueline Lüthi, Simonne Perrenoud, Françoise Rhyner Juliette Salvi, Claire Schmid-Bär, Anne-Claude Slongo ainsi que de Messieurs Gaston Beuret, Rémy Claude Bourgin, Jean-Pierre Duvoisin et Jean-Pierre Javet.

Une minute de silence est observée en leur honneur.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le comité n'a reçu aucune proposition de modification de l'ordre du jour au sens de l'article 12, al. 4 des statuts.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019

Une personne a exprimé le désir de le recevoir en cours d'exercice.

Personne ne souhaitant la lecture du contenu et en l'absence de toute proposition, modification ou complément d'information, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019 est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

3. Rapport du président

Le comité a pris connaissance de ce rapport et l'a approuvé. Le président en fait lecture après avoir signalé qu'il sera publié dans les meilleurs délais sur le site Internet de l'ARB et joint au procès-verbal de la présente assemblée.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, conformément à l'article 14, lettre d, des statuts de l'association et par acclamation.

4. Comptes 2019

Le trésorier, Michel Giriens, présente les comptes 2019, ces derniers ayant été approuvés par le comité lors de sa séance du 12 février 2020.

Personne ne demande la parole à ce sujet.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Jean-Dominique Ducret lit le rapport.

Les comptes 2019 et le rapport des vérificateurs sont approuvés à l'unanimité, sans opposition ni abstention, conformément à l'article 14, lettre d) des statuts de l'ARB, avec remerciements à Michel Giriens.

6. Décharge au comité

L'article 14, lettre d), des statuts de l'ARB du 1^{er} juin 2016 attribue à l'assemblée générale la décision de donner décharge au comité (ou non) sur sa gestion des affaires de l'association pendant l'exercice écoulé. L'assemblée générale y souscrit à l'unanimité sans opposition ni abstention.

7. Budget 2020, montant des cotisations 2021

a) Budget 2020

Le comité a pris connaissance du budget 2020 lors de sa séance du 12 février dernier et a décidé de le soumettre tel quel à l'assemblée. Le président fait toutefois remarquer que cela peut sembler ridicule d'approuver un budget seulement deux mois avant la fin de l'exercice, mais l'article 14, lettre d) des statuts de l'ARB attribue cette compétence à l'assemblée et il est tout à fait normal que cette dernière soit renseignée sur les mouvements financiers prévus en 2020.

Michel Giriens présente le budget 2020.

Bernard Steck est surpris du faible montant des frais généraux prévu au regard des dépenses de l'exercice précédent. Le trésorier lui répond qu'il s'agissait alors d'une dépense « spéciale » liée à l'impression des papillons sur l'ARB et le CdB.

Aucune autre question n'étant posée, le président procède à l'approbation formelle de celui-ci.

Le budget 2020 est approuvé à l'unanimité sans opposition ni abstention.

b) Cotisations 2021

Le comité propose de maintenir les cotisations au niveau de l'année précédente.

L'assemblée approuve à l'unanimité, sans opposition ni abstention, le montant des cotisations pour 2021.

8. Elections statutaire pour la période 2020 – 2022

a) du président ou de la présidente

Le président actuel est d'accord de se représenter pour une période de 2 ans. Comme aucun(e) autre candidat(e) ne se présente, il est élu par acclamations pour les deux prochaines années.

b) des autres membres du comité

Le comité avait proposé à l'assemblée générale 2018 de ne pas remplacer Pierre Clavel, alors démissionnaire. Entretemps, Marianne Dubois, « observatrice » de l'Alliance française de Berne a également décidé de se retirer. Elle a été remplacée par Mme Bénédicte de Lacheisserie, membre du comité et secrétaire de l'Alliance française, qui a

accepté non seulement d'être « l'observatrice » de l'af mais également de devenir membre à part entière du comité de l'ARB depuis le début de cette année.

Les autres membres du comité ont accepté de se représenter. Il s'agit de Mmes Michèle Crogiez, Elisabeth Kleiner, Nicole Seydoux et de MM. Joseph Crettenand, Michel Gi-riens, Claude Haenggli et Jean-François Perrochet.

Toutes les personnes citées ci-dessus sont réélues par acclamations pour une période de deux ans. Le président les remercie vivement de leur engagement.

Conformément à l'article 15, alinéa 2 des statuts, qui demande une certaine parité entre les membres appartenant simultanément au comité d'un des membres collectifs et les membres individuels, votre comité est composé actuellement de 5 membres représentant des membres collectifs et de 4 membres individuels.

c) *des vérificateurs et vérificatrices des comptes*

Ont actuellement une telle fonction : MM. Ernest Grimaître et Jean-Dominique Ducret. M. Grimaître a émis le vœu d'être déchargé de cette tâche pour raison de santé, M. Ducret acceptant de se dévouer pour continuer à vérifier les comptes. Le président remercie chaleureusement Ernest Grimaître pour avoir assumé cette tâche pendant de nombreuses années.

Un deuxième vérificateur a été trouvé en la personne de Laurent Jemelin. Il se présente rapidement à l'assemblée.

L'assemblée ne faisant pas d'autres propositions, MM. Ducret et Jemelin sont élue ou réélue par acclamations pour une période de deux ans.

9. Divers

- Rolland Kallmann présente quelques livres qui pourraient intéresser l'une ou l'autre des personnes présentes.
- Dominique Houstek, membre de l'ARB et du Groupe libéral-radical romand de Berne et environs se recommande auprès de l'assemblée pour les prochaines élections en ville de Berne. Il figure sur la liste PLR en compagnie de Mme Valérie Bourdin Karlen, également membre de l'ARB et co-présidente de PTL.
- Au nom du comité et de l'assemblée, Joseph Crettenand remercie le président de l'ARB pour tout le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président met formellement un terme à l'assemblée générale de l'ARB 2020 à 19h08.

Wohlen bei Bern, le 31 octobre 2020

Le rédacteur du procès-verbal, Jean-Philippe Amstein

Annexe : Rapport du président